

Vente bloquée suite à une donation partage

Par Marie54, le 15/02/2008 à 17:54

Bonjour,

Suite à une donation partage, les 2 héritiers présomptifs ont reçu chacun un bien immobilier. L'un des enfants a vendu son bien sans demander l'accord du 2ème. Ce dernier souhaite à son tour vendre son bien, mais le 2nd héritier refuse de lui donner son accord. Or, l'accord des héritiers réservataires est nécessaire pour vendre le bien.

Que peut-il faire ? Peut-il se servir du fait que l'on n'a pas cherché son consentement pour la 1ère vente ?